

EN REGION

Festival des deux rives

Dans le cadre des 60 hectares d'un jardin transfrontalier, Strasbourg et Kehl proposent pendant 171 jours un festival d'animations tous publics sur le thème du jardin, de la nature, des éléments et du Rhin qui sera décliné en toute complémentarité de part et d'autre du fleuve. Depuis le 23 avril, les visiteurs peuvent découvrir un immense parc binational, "le jardin des deux rives", une nouvelle passerelle liant les deux villes, créée par l'architecte Marc Mimram, un festival de l'art du paysage, des animations et des spectacles. Ce parc, symbole de l'amitié franco-allemande, s'inscrit dans les opérations d'aménagement de Strasbourg et de son agglomération. C'est aussi une création unique et originale qui a mobilisé un grand nombre d'entreprises et d'institutions alsaciennes.

Côté allemand, la programmation favorise la culture régionale, déclinée autour de quatre périodes : la première, du 23 avril au 31 mai sera le temps de la fantaisie. Côté français, le festival défend une identité forte : celle des arts du cirque et de la rue. Un protocole d'accord sur les arts du cirque a d'ailleurs été signé entre Strasbourg et Obernai. Le document prévoit l'organisation d'un festival du nouveau cirque, Pisteur d'étoiles, qui se tiendra à Strasbourg les 16, 17 et 18 juillet prochain. Cette collaboration avec Obernai, initiateur de ce festival depuis neuf ans, devrait permettre l'implantation, en 2005, d'un pôle des arts du cirque au jardin des deux rives.

<http://www.festivaldesdeuxrives.com/>

AGRICULTURE

Indications géographiques et appellations d'origine protégée

Les indications géographiques et appellations d'origine protégée ont pour objectif d'établir des règles communes afin de valoriser certains produits spécifiques, de qualité, et provenant d'une aire géographique délimitée. Il s'agit de favoriser, dans un contexte de développement rural, la diversification de la production agricole.

N° 4 – avril 2004

Dans ce numéro

<u>EN REGION</u>	Festival des deux rives
<u>AGRICULTURE</u>	- <u>Indication géographique et appellations d'origine protégées</u> - <u>MEDIA</u>
<u>BUDGET</u>	Perspectives financières
<u>COOPERATION DECENTRALISEE</u>	ASIA URBS
<u>CULTURE</u>	- <u>L'Europe au cœur des priorités de la France</u> - <u>Fonds structurels</u> - <u>Pour une Europe de la culture</u> - <u>Chat avec la Commissaire</u>
<u>ECONOMIE</u>	Investir en Ukraine
<u>ENTREPRISE</u>	Futur de l'Union européenne
<u>ENVIRONNEMENT</u>	- <u>LIFE III</u> - <u>Guide des financements européens</u> - <u>OGM</u>
<u>INSTITUTIONS</u>	- <u>Concours</u> - <u>Cités et gouvernements locaux unis</u> - <u>Audition du Commissaire Jacques Barrot</u> - <u>Europa quiz</u> - <u>Démission d'Erkki Liikanen</u> - <u>Siège du Parlement européen</u> - <u>Audition des Commissaires</u>
<u>POLITIQUE REGIONALE</u>	- <u>Stratégie européenne des Cantons suisses</u> - <u>INTERREG IIIC</u> - <u>Comité des Régions et future politique de cohésion</u>
<u>RECHERCHE</u>	- <u>6^{ème} PCRD</u> - <u>7^{ème} PCRD</u> - <u>Ressource humaines</u>
<u>SANTE</u>	Train contre le cancer
<u>SOCIETE DE L'INFORMATION</u>	Entreprises et eCommerce
<u>SOCIAL</u>	Equal
<u>TRANSPORT</u>	Réseaux trans-européens

Une indication géographique protégée (IGP) indique le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou d'un pays, qui sert à désigner un produit originaire de cette aire géographique et dont la qualité ou la réputation peut être attribuée au milieu géographique comprenant des facteurs naturels et/ou humains. Les volailles d'Alsace ou la crème fraîche fluide d'Alsace bénéficient d'une IGP.

Quant à l'appellation d'origine protégée (AOP), elle informe le consommateur du nom d'une région, d'un lieu déterminé ou d'un pays, qui sert à désigner un produit originaire de cette aire géographique et dont la qualité ou les caractères sont essentiellement ou exclusivement imputables à un environnement géographique donné. Le fromage Munster ou Munster-Géromé bénéficie d'une AOP.

Une demande a été déposée pour obtenir une IGP ou une AOP pour deux autres produits alsaciens : la choucroute et le miel d'Alsace. La Commission est saisie de ce type de demande via les autorités nationales compétentes.

Pour davantage d'informations :

http://europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali1_fr.htm

AUDIOVISUEL MEDIA

En s'appuyant sur l'exemple de l'école de cinéma de Lodz en Pologne, qui accueille 25% d'étudiants non polonais, la Commissaire chargée de l'éducation et de la culture, Viviane Reding, a fait part de sa volonté d'une nouvelle augmentation de 40% du budget pour Média 2007 afin d'assurer la formation des professionnels du cinéma et de promouvoir la libre circulation des oeuvres de l'UE des 25. La Commission dépense jusqu'à 90 millions d'euros par an pour former les professionnels du cinéma, et la Commissaire s'attend à ce que ce montant atteigne 130 millions d'euros par an d'ici à 2007.

Par ailleurs, la deuxième "Journée de l'Europe" se déroulera le 18 mai pendant le Festival de Cannes. Cette deuxième Journée réunira, à l'invitation du Président du Festival Gilles Jacob et de Viviane Reding, les ministres de la Culture de l'UE élargie ainsi que des artistes européens, autour de la question " Devenir cinéaste en Europe".

Le Prix "Nouveaux talents de l'Union européenne" sera lancé pour la première fois à cette occasion : il récompensera un jeune scénariste ayant bénéficié d'une formation soutenue par le programme Media.

BUDGET Perspectives financières

La résolution de Terence Wynn, le président de la commission des budgets du Parlement européen, a été adoptée le 21 avril en session plénière. Le Parlement européen insiste sur la nécessité d'un accord inter institutionnel sur ce sujet, et estime avant tout qu'il faudrait d'abord définir les tâches que l'Union entend assumer à moyen terme avant de déterminer les ressources financières appropriées.

Pour le Parlement, les priorités doivent être la politique de cohésion, le développement durable, la politique sociale et les actions extérieures. En adoptant un amendement du groupe PPE-DE, le Parlement estime qu'il est essentiel que le calendrier soit mieux adapté aux mandats du Parlement et de la Commission et demande la mise en place d'un cadre financier établi pour cinq ans. Par ailleurs, le Parlement s'est démarqué, par le rejet d'un amendement, de la position des six pays contributeurs nets au budget communautaire qui demandent de plafonner à l'avenir les dépenses à 1% du PIB.

COOPERATION DECENTRALISEE ASIA URBS

Le programme communautaire ASIA URBS est une initiative fondée sur la coopération décentralisée. Il vise à améliorer la connaissance et la compréhension mutuelle de l'Asie et de l'Europe par des projets de développement urbain réalisés conjointement par les collectivités locales asiatiques et européennes.

ASIA URBS propose un soutien financier aux gouvernements locaux pour le développement de projets urbains. Il est possible de bénéficier d'un cofinancement de 150 000 à 750 000 d'euros selon la nature du projet, qui doit couvrir de 75% à 90% d'un projet pouvant durer de 6 à 36 mois dans les pays d'Asie concernés. Pratiquement tout type de projet urbain peut être éligible au niveau européen. Cependant, le projet doit être localisé dans un quartier urbain et refléter les besoins de la communauté locale.

Dans l'optique de préciser les projets en cours de préparation avant la limite du 2 juin, la Commission européenne a organisé deux rencontres ouvertes à toute organisation susceptible de répondre à l'appel à proposition de ce programme. Des associations comme des régions, notamment françaises, ont répondu présentes à ces rendez-vous des 15 et 29 avril derniers.

Information générale sur le programme :
http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/index_en.htm

Questions fréquemment posées (FAQ) :
<http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/frequently.htm>

Aide technique pour déposer un projet :
<http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/asia-urbs/guidelines2004.htm>

CULTURE

L'Europe au cœur des priorités de la France

Le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, s'est posé en défenseur de l'« exception culturelle » française mercredi 7 avril, à l'occasion de sa première prestation publique devant la presse au ministère de la Culture. Présentant le « mémorandum de la France sur la coopération culturelle européenne », le ministre s'est déclaré européen convaincu, mais respectueux de la valeur suprême de l'Europe qu'est le respect de la diversité et le pluralisme. Selon le ministre, l'objectif de la France est de convaincre ses partenaires européens que l'Europe doit défendre la diversité culturelle sur son territoire et la promouvoir dans le monde par des actions positives. Dans ce but, la France fait trois propositions :

- préserver pour la culture un statut d'exception à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC),
- élaborer un cadre juridique international pour la culture sous l'égide de l'Unesco,
- engager l'Europe dans la coopération culturelle régionale.

Parmi les propositions du ministre figurent la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels, la sécurisation des aides nationales, ou encore la consolidation de la directive Télévision sans frontière et du programme Media. Il se déclare conscient que toutes ces questions se jouent au niveau communautaire, tout comme la réduction de TVA sur le disque dont le ministre entend faire son cheval de bataille.

Mémorandum de la France sur la coopération culturelle européenne :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/memorandum.pdf>

CULTURE

Fonds structurels

La Commission a adressé un questionnaire consistant aux Etats membres, pour une vision aussi complète que possible de l'utilisation des Fonds structurels dans le domaine culturel pendant la période 1994-1999.

Les résultats sont à présent disponibles sous la forme d'un document de travail des services de la Commission, composé de deux parties :

- La première comprend une analyse des résultats de l'enquête ainsi qu'une présentation, en guise de rappel, des différents Fonds structurels et des mesures susceptibles de concerner le domaine de la culture.
- La seconde partie reproduit les réponses fournies par les Quinze Etats membres à l'enquête de la Commission.

http://www.europa.eu.int/comm/culture/eac/sources_info/compolitics/fond_structurel_fr.html

CULTURE

Pour une Europe de la culture

Un petit groupe d'universitaires et d'artistes strasbourgeois vient de lancer une initiative pour une Europe de la culture. Ils souhaitent organiser un débat afin d'analyser au mieux la situation de la culture et de la création artistique et de formuler des propositions précises pour que les artistes, l'art et la culture trouvent une vraie place dans la construction européenne. Sont notamment visés :

- des améliorations du programme Culture 2000, mais aussi des autres programmes et initiatives communautaires qui peuvent contribuer à l'édification d'une Europe de la culture ;
- des mesures en faveur de la mobilité des artistes ;
- un statut de l'artiste.

Suite au lancement de cette initiative, un débat public a été organisé le 3 mai pour afin d'inviter des députés européens à présenter leur point de vue concernant le contenu de la culture et de la création artistique dans le cadre de la construction européenne.

Pour toute information et participation aux débats :
www.apollonia-art-exchanges.com



CULTURE Chat avec la Commissaire

La Commissaire européenne chargée de l'éducation et de la culture, Viviane Reding, tiendra un chat en direct le mercredi 26 mai 2004 de 13h à 15h. Pour la première fois, ce chat se fera dans les vingt langues officielles. Le débat s'orientera sur la mobilité des jeunes et leur implication dans une Europe en évolution. Ce chat est une occasion de dialoguer avec la Commissaire. Il est possible de lui soumettre des questions à l'avance.

Pour toute information pour participer à ce chat :
http://europa.eu.int/comm/chat/index_fr.htm

ECONOMIE Investir en Ukraine

La région d'Odessa, en Ukraine, constitue le principal accès à la Mer noire. Avec le soutien du programme européen TACIS et de l'Assemblée des Régions d'Europe, l'administration régionale organise un forum international de l'investissement et de l'innovation qui s'y tiendra du 3 au 5 juin 2004. Le but de cette manifestation est de présenter des projets d'investissement et d'innovation ainsi que des suggestions dans les domaines des transports, de la construction navale, de l'énergie ou encore du tourisme. Ces thèmes s'articuleront autour de séminaires, de tables rondes et de conférences de presse. Les participants à cet événement seront composés d'acteurs divers de la vie économique et financière.

La région se distingue notamment par son complexe maritime. Elle possède également un fort potentiel économique et industriel qui fait ses preuves notamment dans les secteurs du pétrole, de l'ingénierie mécanique ou encore de la métallurgie. Le climat d'investissement est favorable au regard de l'augmentation régulier de l'engagement financier d'intérêts étrangers.

Pour davantage d'information :

Téléphone : +38 0482 280276
+38 0482 280298
+38 0482 376511

Fax : +38 0482 280317
+38 0482 280479
+38 048 7776068

e-mail : forum@odessa.gov.ua
int_dep@odessa.gov.ua

Site internet : <http://ved.odessa.gov.ua>



BUREAU ALSACE

ENTREPRISE Futur de l'Union européenne

Le Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France vient d'adopter le « Memorandum du MEDEF Europe 2004 », dont les propositions ont été élaborées par le Comité de politique européenne du MEDEF présidé par Yves-Thibault de Silguy, ancien Commissaire aux affaires économiques et monétaires (1995-1999). A travers ce document, le MEDEF réaffirme son engagement en faveur du succès de l'Union européenne. Pour les entreprises européennes, la réussite de l'Europe dans un environnement de plus en plus concurrentiel, reposera essentiellement sur sa compétitivité.

Le MEDEF se prononce en faveur d'une affirmation d'une volonté politique dans la capacité décisionnelle des institutions. Il propose ainsi la prééminence de la compétitivité sur les autres domaines de compétence communautaire, un droit de regard du Conseil des ministres de l'économie et des finances (Ecofin) sur les lois de finances des Etats membres ou encore un développement des coopérations renforcées dans les domaines de la fiscalité et de la politique étrangère et de sécurité commune. Le MEDEF encourage la poursuite du mouvement de libéralisation engagé dans les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications et de la poste et met l'accent sur la création du brevet communautaire, la mise en place d'un statut de société privée européenne et la réalisation d'un objectif de 3% du PIB consacré à la recherche.

Le mémorandum :
http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag_id=17283

ENVIRONNEMENT LIFE III

Le Parlement européen a adopté, le 21 avril, quelques modifications à la proposition de la Commission européenne visant à prolonger l'instrument financier pour l'environnement (LIFE), prenant en particulier en compte les problèmes éventuels liés aux achats de terre financés par ce programme afin d'éviter les doubles financements. LIFE III expire le 31 décembre 2004.

Il est nécessaire de prolonger l'instrument existant de façon à garantir la continuité jusqu'à ce qu'une nouvelle approche soit développée dans le cadre des perspectives financières après 2006. La Commission européenne a donc proposé de proroger le programme actuel pour une durée de deux ans et de modifier certaines dispositions du règlement actuel. La couverture géographique de LIFE n'est pas modifiée.

Le compromis avalisé par le Parlement, prévoit que l'assistance sera suspendue, en ce qui concerne l'achat de terre, à la condition que la terre soit réservée à long terme à un usage compatible avec les objectifs de LIFE, tel celui de conservation de la nature. Le compromis fixe le budget à 317,2 millions d'euros, montant proposé par la Commission. Cependant l'autorité budgétaire proposera une révision annuelle dans les limites des perspectives financières applicables. Ce vote devrait permettre au Conseil d'avaliser à son tour ce texte, en première lecture, dans un proche avenir.

<http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?PUBREF=-//EP//TEXT+PRESS+TW-20040419-S+0+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=2&NAV=S#SECTION31>

ENVIRONNEMENT Guide des financements européens

La DG Environnement de la Commission européenne vient de mettre en ligne ce guide pratique et exhaustif des financements européens disponibles dans le domaine de l'environnement. Il présente non seulement les financements environnementaux accessibles pour des projets à l'intérieur de l'Union et pour des coopérations avec des pays tiers, mais également les autres programmes et actions qui peuvent comporter des lignes d'action en faveur de l'environnement (exemples : Fonds structurels, 6^{ème} programme-cadre de recherche, Culture 2000, LEONARDO).

http://europa.eu.int/comm/environment/funding/intro_fr.htm

ENVIRONNEMENT OGM

Le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, réuni le 26 avril à Luxembourg, a refusé d'autoriser la commercialisation du maïs transgénique BT-11. Les ministres, dans l'incapacité d'atteindre une majorité qualifiée, ont renvoyé à la Commission européenne cette décision qui devrait lever le moratoire européen sur les nouveaux OGM. La Commission européenne s'était prononcée, le 28 janvier dernier, en faveur de l'importation du maïs transgénique BT 11, estimant que ce maïs ne présentait pas de danger pour la santé, et qu'elle ne disposait pas d'arguments tangibles pour continuer à l'interdire. Le dossier BT-11 devrait donc arriver sur la table de la Commission fin mai ou début juin. Cette absence de consensus au Conseil a été critiquée par l'organisation "Amis de la Terre". De son côté, l'industrie de la biotechnologie, représentée par EuropaBio, s'est dite déçue, mais confiante pour l'avenir.



BUREAU ALSACE

La question des organismes génétiquement modifiés (OGM) suscite également de nombreuses interrogations parmi les régions européennes. Douze régions européennes (Aquitaine, Burgenland, Haute-Autriche, Highlands, Limousin, Marches, Pays basque, Pays de Galles, Salzbourg, Schleswig-Holstein, Thrace et Toscane) se sont déclarées non-OGM et se sont constituées en réseau. Lors de la conférence de ce réseau du 28 avril 2004 à Linz, dans la région Haute-Autriche, une position des régions et des autorités locales a été adoptée contre la coexistence entre les cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et biologiques. Cette position est ouverte à signature.

INSTITUTIONS Concours

L'office européen de sélection du personnel (EPSO) vient de publier les 21 et 30 avril une série de concours ouvrant des postes d'administrateurs et de chefs d'unité. Organe inter institutionnel, EPSO a été créé le 26 juillet 2002. Il est chargé d'organiser des concours généraux pour la sélection de personnel qualifié, en vue d'un recrutement dans toutes les institutions de l'Union européenne. Les concours récemment publiés concernent des administrateurs dans les domaines de la santé publique, de la sécurité alimentaire, de l'ingénierie civile et de l'ingénierie, de la chimie, de l'ingénierie chimique et des transports aériens. Les concours ouverts pour les postes de chefs d'unité, réservés aux ressortissants des nouveaux Etats membres, concernent les domaines du droit, de l'économie, de l'audit et de la gestion financière, de l'administration publique européenne, de la presse et des relations publiques.

http://europa.eu.int/epso/competitions/published_fr.cfm

INSTITUTIONS Cités et gouvernements locaux unis

Le Congrès fondateur de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) s'est tenu à Paris du 2 au 5 mai 2004 et a rassemblé près de 3000 représentants de collectivités territoriales de plus de 120 pays. La naissance de cette nouvelle organisation internationale fait suite à la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU), de l'Union internationale des autorités locales (IULA) et Métropolis.

L'action de Cités et Gouvernements Locaux Unis est fondée sur 3 principes:

- la défense et la promotion de la démocratie pour un monde plus juste,
- l'autonomie locale pour des services mieux adaptés et plus efficaces,
- la décentralisation des pouvoirs au service des citoyens.

La nouvelle organisation mondiale est dirigée par un Conseil mondial et un Bureau exécutif. Le Conseil mondial rassemble un Président, Bertrand Delanoë, Maire de Paris, 7 Vice-Présidents dont Martha Suplicy, Maire de Sao Paulo (Brésil) et de Smangaliso Mkhathshwa, Maire de Pretoria (Afrique du sud), et 318 élus du monde entier regroupés par zones géographiques. Les villes et les collectivités territoriales, membres de l'AFCCRE notamment, sont membres de plein droit de l'organisation mondiale.

<http://www.cities-localgovernments.org/uclg/web/francais.asp>

INSTITUTIONS Audition du Commissaire Jacques Barrot

Suite au départ de M. Michel Barnier de la Commission européenne, les autorités françaises ont désigné M. Jacques Barrot à sa succession pour le portefeuille de la Politique régionale.

Comme tout nouveau commissaire, M. Barrot a été auditionné, lundi 26 avril, par la commission des Transports et de la Politique régionale du Parlement européen, avant l'audition de M. Almunia, le 27 avril, devant la commission des Affaires économiques et monétaires. L'assemblée plénière a approuvé la désignation de ces deux nouveaux commissaires par le vote d'une proposition de résolution, le 5 mai dernier à Strasbourg.

Devant les députés, M. Barrot a avant tout souligné son grand attachement à l'Europe et, plus particulièrement, à la politique régionale qui, selon ses termes, lui est très proche. Selon lui, une politique de cohésion efficace doit combiner politique économique forte et politique sociale ambitieuse. Mais pour l'instant, il importe notamment de bien terminer la période budgétaire 2000-2006, surtout en ce qui concerne l'intégration des dix nouveaux Etats membres.

De ce point de vue, M. Barrot s'est félicité d'avoir à ses côtés M. Peter Balazs, commissaire désigné par la Hongrie. Il s'agira ensuite de préparer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie par le biais de la politique régionale. M. Barrot a souligné que les deux prochaines années seront déterminantes pour la crédibilité de la politique régionale dans la période suivante. Les années 2007-2013 marqueront une grande différence avec la situation actuelle.

Dans son troisième Rapport sur la cohésion économique et sociale, présenté en février dernier, la Commission européenne esquisse les grandes lignes des réformes nécessaires. M. Barrot s'est dit en accord avec les objectifs redéfinis par la Commission et demande de tenir compte des spécificités territoriales - régions montagneuses, insulaires, septentrionales, ultra périphériques ou à faible densité de population -, distinctions auxquelles devrait s'ajouter aussi, selon lui, la dimension urbaine, qui trouverait sa place dans la politique de cohésion. Interrogé sur les moyens budgétaires alloués à la politique de cohésion pour la prochaine période, M. Barrot s'est dit persuadé qu'il fallait garder le niveau de 0,46% de PIB, comme proposé par la Commission.

Pour ce qui est du calendrier, la Commission adoptera en juillet prochain un paquet législatif composé de cinq règlements (un règlement général, des règlements particuliers régissant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fond de cohésion, ainsi qu'un règlement concernant l'instrument juridique de coopération transfrontalière). Ensuite, jusqu'en juin 2005, tous les partenaires intéressés seront conviés à dialoguer de manière à préparer les nouveaux programmes en 2005 et 2006.

Sans négliger le principe de subsidiarité, M. Barrot a rejeté toute idée de re-nationalisation de la politique régionale et a souligné l'importance du maintien de la politique régionale au niveau européen pour avoir une triple garantie : une vraie convergence, l'égalité des chances dans la globalisation ainsi que le dynamisme nécessaire pour tirer vers le haut l'ensemble du territoire de l'Union.

INSTITUTIONS Europa Quiz

Le Parlement européen ajoute une note ludique à sa campagne d'information en vue des élections européennes des 10-13 juin prochain et lance un jeu en ligne intitulé Europa Quiz. Disponible depuis le 18 avril et jusqu'au 13 juin 2004, ce jeu interactif permet

d'approfondir ses connaissances sur l'Europe et les 10 futurs pays adhérents.

Pour devenir des « députés européens virtuels », les joueurs sillonneront l'Europe élargie au hasard des dés et tenteront de répondre, dans l'une des 20 langues officielles, à des questions à choix multiples tirées d'une base de données de quelque 800 questions-réponses : sur l'Union européenne, sur les Etats membres et sur le monde. Aux réponses correctes correspondent des voix en plus, aux réponses incorrectes des voix en moins.

Cette opération vise à sensibiliser les citoyens au vote et aux enjeux des élections européennes du 13 juin 2004. En parallèle, une opération de distribution du Quiz sous forme de brochure d'information aura lieu durant le week-end de la Pentecôte au péage autoroutier de St Arnoult en Yvelines. Cette brochure invite à se rendre sur le site Internet du Quiz général conçu par le Parlement européen. Cette distribution sera accompagnée de deux spots radio diffusés sur Autoroute FM (107.7), qui rappelleront l'échéance du 13 juin 2004.

<http://www.europaquiz.org/>

INSTITUTIONS Démission d'Erkki Liikanen

A la suite de trois de ses anciens collègues, Michel Barnier, Pedro Solbes et Anna Diamantopoulou, Erkki Liikanen, Commissaire européen à la politique d'entreprise, a quitté le collège des commissaires européens pour occuper le poste de gouverneur de la banque centrale finlandaise. Il devrait entrer en fonction le 12 juillet 2004 pour un mandat de sept ans et, à ce titre, siègera également au conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

INSTITUTIONS Siège du Parlement européen

Les députés européens se sont prononcés le 21 avril 2004, en session plénière à Strasbourg, sur le rapport de Michiel Van Hulten, soutenu par un groupe de membres de l'Europe du nord et demandant le départ du Parlement de Strasbourg vers Bruxelles. Les eurodéputés ont cependant estimé que la logique financière n'est pas le seul critère pour apprécier le bien-fondé de la localisation strasbourgeoise du siège du Parlement européen.

Avec une courte majorité d'une trentaine de voix, le Parlement européen a refusé les amendements demandant la localisation exclusive de l'Institution à Bruxelles. Il s'est donc prononcé contre l'idée selon

laquelle le maintien du siège à Strasbourg provoquerait une fuite en avant financière dans le cadre de l'Union élargie. Le Parlement n'a pas non plus retenu l'argument des difficultés de liaison et a donc repoussé toute nécessité d'une révision des traités autorisant les députés à choisir eux-mêmes le lieu du siège. La veille du vote, Claudie Haigneré, nouvelle ministre française des Affaires européennes, avait réaffirmé sa « foi en une Europe multipolaire » et son refus d'une Union hyper centralisée. Dans le même sillage, le Collectif pour l'Europe élargie avait procédé à un sondage mené auprès des fonctionnaires du Parlement européen en poste à Luxembourg et à Strasbourg qui se sont clairement prononcés contre toute mutation à Bruxelles.

INSTITUTIONS Audition des Commissaires

Les dix commissaires désignés des nouveaux Etats membres de l'Union européenne ont fait l'objet d'auditions individuelles devant le Parlement européen entre le 13 et le 15 avril. Le traité d'adhésion prévoit que les nouveaux Etats membres désignent chacun un commissaire. Les nouveaux membres du collège sont en fonction depuis le 1^{er} mai 2004. La Commission élargie compte ainsi 30 commissaires, jusqu'au 31 octobre 2004. Le nouveau mandat de la Commission commencera le 1^{er} novembre 2004, avec un collège entièrement renouvelé à raison d'un Commissaire par Etat membre. Durant cette période intérimaire de six mois, les nouveaux commissaires ne disposent pas de portefeuille à proprement parler, mais sont toutefois affectés à un domaine spécifique où ils travaillent conjointement avec l'actuel commissaire en fonction. Les auditions des nouveaux Commissaires ont été organisées par la Conférence des présidents de commission du Parlement européen. Les séances ont été co-présidées par le président de cette Conférence, M. Joseph Daul, et le président de la commission parlementaire du domaine correspondant à l'affectation prévue du commissaire désigné.

Les députés européens ont approuvé le 5 mai 2004 la nomination des nouveaux Commissaires par un vote en session plénière. Avant ces auditions, les commissaires désignés avaient répondu à des questionnaires écrits.

Les questions et leurs réponses peuvent être consultées sur le site du Parlement européen :

http://www.europarl.eu.int/hearings/commission/2004_enlarg/default_fr.htm



BUREAU ALSACE

Bruxelles en Direct – Bureau Alsace

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org - <http://www.bureau-alsace.org>

Alors que l'Union européenne compte désormais vingt-cinq Etats membres, la Suisse continue à suivre une voie solitaire en marge de l'UE. Pourtant, les gouvernements des cantons expriment leur rejet de l'approche bilatérale et encouragent le Conseil fédéral à hâter le rapprochement. Le 25 mars 2004, la Conférence des gouvernements cantonaux a rendu public sa stratégie européenne. Sans envisager clairement l'adhésion, la majorité des gouvernements cantonaux marque une certaine distance envers la voie bilatérale, l'union douanière ou un accord d'association. Le Conseil fédéral est ainsi invité à préciser sa propre stratégie européenne et son calendrier, ouvrant ainsi le débat très délicat de l'entrée de la Suisse dans l'Union européenne.

http://www.kdk.ch/internet/kdk/fr/medienmitteilungen.ParagraphContainerList.ParagraphContainer0.ParagraphList.0009.File.pdf/Medienmitteilung_EuRefKa25032004-f.pdf

Avec le troisième Rapport de Cohésion économique et sociale de l'Union européenne, la Commission européenne a, le 18 février dernier, tracé les grandes lignes de la future politique régionale après 2006. Ce rapport a suscité de nombreuses questions. Les régions de Stockholm, Vienne, Berlin, Malopolskie, South West of England, des Asturies et de Bruxelles capitale se sont organisées en un réseau de travail pour adopter une position commune sur le programme INTERREG III C.

Dans le cadre d'un séminaire organisé le 4 mai 2004 à Bruxelles, ces régions ont fait part de leurs craintes d'un changement de cadre pour la coopération interrégionale. Alors que la gestion décentralisée de ce programme par quatre secrétariats INTERREG III C (Vienne, Lille, Valence et Rostock) semble contenter ses acteurs et bénéficiaires, certaines incertitudes existent quant à la forme de la coopération interrégionale à venir.

Ce programme, bénéficiant de 315 millions d'euros pour la période 2000-2006 dont 130 millions déjà engagés, connaît un véritable succès. Après les deux premiers appels à proposition, 410 projets ont été déposés et 112 sélectionnés. Un troisième appel est en cours et un quatrième est prévu pour cet automne.

Le Comité des régions et le Parlement européen ont unanimement déclaré que la politique de cohésion restait leur priorité politique pour les mois à venir, lors d'un débat conjoint organisé mardi 6 avril 2004 au Parlement européen. Pour M. van Cauwenberghe (Belgique, PSE), président de la commission de la politique de cohésion territoriale (COTER) du Comité des régions, le maintien de la politique de cohésion est essentiel dans une Europe à 25, au sein de laquelle les disparités se renforceront. Par ailleurs la politique de cohésion contribue à la réalisation de la stratégie de Lisbonne.

Quant à M. Schneider (Allemagne, PPE), co-rapporteur du projet d'avis du Comité des régions sur le Troisième rapport sur la cohésion, il estime que le montant proposé pour financer la future politique de cohésion, à hauteur de 0,41% du PNB communautaire, était un compromis acceptable, tout en soulignant que les critères d'attribution des fonds doivent être plus transparents.

De plus, le Comité des Régions propose de tenir compte davantage du chômage et de la prospérité régionale dans l'attribution des fonds. Le Comité des Régions se prononce en faveur de la création d'un objectif "Convergence" (ancien objectif 1), visant à renforcer la croissance et la création d'emploi dans les États et les régions les moins développés, et de « l'objectif 1 bis » visant à palier l'effet statistique des régions dont le PIB devient supérieur à 75% du PIB communautaire du fait de l'élargissement. Le Comité des Régions soutient également la création de l'objectif "Compétitivité régionale et emploi", et l'objectif "Coopération territoriale européenne", tout en demandant que la coopération interrégionale soit incluse dans ce dernier objectif. Le Comité des Régions insiste également sur l'importance de créer un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière, comme annoncé par le Commissaire Barnier, et se dit prêt à fournir son expertise et sa compétence en la matière.

http://www.cor.eu.int/fr/prss/cprss2004/infonews_04_02.html

L'évaluation à mi-parcours des nouveaux instruments du 6^e programme cadre de recherche et développement (PCRD) a été confiée à un groupe d'experts, réuni autour du Dr Marimon (ancien Secrétaire d'Etat espagnol pour la Science et la Technologie et chercheur-économiste).

Il s'agit de déterminer les performances des instruments dans la réalisation des objectifs du 6^e PCRD, notamment la structuration et le développement de l'Espace européen de la Recherche.

Un premier projet de rapport souligne l'incohérence entre les éléments d'information officiels et les informations communiquées lors de contacts directs avec les fonctionnaires de la Commission. L'utilisation des résultats des appels à manifestation d'intérêt ne semble pas très satisfaisante car un grand nombre estime que le processus n'a pas été transparent et que les programmes de travail ne reflètent pas la consultation.

Un manque de précision a été relevé sur la taille requise des partenariats, notamment pour les projets intégrés et les réseaux d'excellence, tandis que la responsabilité du coordinateur est estimée trop importante. La participation de l'industrie, et particulièrement des PME, est jugée trop faible. Le groupe Marimon produira un deuxième projet de rapport au mois de mai et devrait présenter son rapport final en juin 2004.

http://www.cordis.lu/fp6/instruments_review/

RECHERCHE 7^{ème} PCRD

En parallèle des négociations sur les perspectives financières, se tient le débat sur le financement de la recherche et du prochain PCRD. Les réflexions sur l'architecture et les priorités du 7^{ème} PCRD ayant commencé, la Commission pourrait proposer une articulation autour des 5 axes :

- la promotion et le développement de l'Espace Européen de la Recherche (EER) via la collaboration et la mise en réseau des équipes de recherche européennes
- la coordination des activités, programmes et politiques de recherche
- le soutien aux capacités de recherche et développement (infrastructures et ressources humaines)
- le renforcement de l'investissement privé dans la recherche, via le concept de plates-formes technologiques fondées sur des partenariats public – privé (nouveau)
- le soutien aux équipes individuelles (approche nouvelle)

La Commission envisage de présenter sa proposition pour le 7^{ème} PCRD en janvier 2005. Dans cette perspective, les organisations souhaitant faire passer des messages devront le faire de préférence d'ici le mois de novembre 2004.

RECHERCHE Ressources humaines

Le groupe d'experts de haut niveau présidé par l'ancien ministre portugais de la Science et de la Technologie, José Mariano Gago, a remis au Commissaire Philippe Busquin le 2 avril 2004 ses recommandations concernant l'accroissement des ressources humaines de l'Europe pour ces deux secteurs.

Ce groupe a été créé en mai 2003 par M. Busquin en tant qu'élément de la stratégie de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de Lisbonne et de Barcelone et a identifié les obstacles qui empêchent d'augmenter le nombre de scientifiques en Europe.

Le groupe a ainsi relevé des problèmes structurels dans le secteur public qui souffre d'un manque de ressources, de rémunérations inadéquates et d'un manque de perspectives de carrière. Il souligne aussi les difficultés touchant les universités, en terme de promotion des carrières scientifiques ou encore en termes de partenariat avec les entreprises. La Commission évalue la possibilité de lancer en 2005 une campagne de sensibilisation aux lacunes décrites dans ce rapport.

Le rapport (en anglais) :

http://europa.eu.int/comm/research/conferences/2004/sciprof/pdf/hlg_report_en.pdf

SANTE Train contre le cancer

Le train européen contre le cancer, exposition pédagogique itinérante partie de Bruxelles le 29 mars, était présent en gare de Strasbourg les 3 et 4 mai. Fort de deux partenariats réussis (*La vérité si j'fume !* en 2000 et *Le train du Génome* en 2001), le train européen contre le cancer symbolise l'engagement de ces acteurs contre cette maladie : institutions, organismes de recherche, établissements hospitaliers. Les visiteurs ont été invités à parcourir cinq voitures pour découvrir, gratuitement et en moins d'une heure, une exposition organisée autour de cinq thématiques et qui place le patient en son centre.

Cette initiative a été l'occasion de rappeler que le cancer progresse dans l'Union européenne : chaque année 1,6 million de nouveaux cas y sont recensés et le cancer y tue environ 1 million de personnes.

L'exposition a été réalisée avec le soutien de la Fondation Aventis, en partenariat sur le plan scientifique avec des instituts de recherche (Institut Pasteur, CNRS, Inserm) et la Ligue contre le cancer notamment.

www.traincontrelecancer.com

SOCIETE DE L'INFORMATION **DE** **Entreprises et eCommerce**

Bien qu'Internet offre de réelles opportunités commerciales, les petites et moyennes entreprises n'ont pas toujours les moyens d'en tirer profit car elles manquent de connaissances sur les règles juridiques relatives à ce domaine.

A l'initiative de la Commission européenne, un portail, dont l'utilisation est gratuite, a été créé pour apporter des réponses aux questions générales comme aux interrogations plus précises sur le commerce électronique. Pour les petites et moyennes entreprises, cet outil peut faciliter l'accès à un marché plus large que le marché local. Ce portail juridique a bénéficié de la collaboration de dix-huit Euro Info Centres (EIC) de seize pays européens. Il s'adresse essentiellement aux entreprises qui, ayant déjà un site internet, visent à élargir leur activité à l'e-Commerce.

www.ebusinesslex.net

SOCIAL **Equal**

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a organisé un séminaire à Bruxelles le 19 mars sur le thème : « Equal : défis pour les autorités locales ». Equal est un programme communautaire visant à mettre au point des nouveaux moyens de lutte contre la discrimination et les inégalités sur le marché de l'emploi. Il est financé par le Fonds régional européen.

A l'occasion de ce séminaire, le CCRE a conclu que l'initiative communautaire Equal est un instrument communautaire utile, mais avec de réelles lacunes au niveau de sa gestion et de sa communication. Les représentants des municipalités ont critiqué Equal pour la lourdeur des procédures et le manque de communication entre la Commission et les autorités locales. Une des explications de ces lacunes pourrait

être le manque de coopération régulière entre les autorités locales et régionales.

Pour plus d'info sur Equal :

http://www.europa.eu.int/grants/grants/equal/equal_fr.htm

Communiqué de presse du CCRE :

http://www.ccre.org/communiques_de_presse_detail.htm?ID=36

TRANSPORTS **Réseaux trans-européens**

Les eurodéputés se sont prononcés le 21 avril en faveur des nouvelles lignes directrices dans le domaine des transports visant à désengorger le trafic et à étendre les réseaux transfrontaliers européens. Le programme, qui consiste en 30 projets d'« intérêt européen », porte sur la construction de nouvelles infrastructures routières, navigables et ferroviaires à travers l'UE. La Commission européenne et la présidence irlandaise de l'Union européenne ont salué l'adoption des grandes orientations à l'issue de la deuxième lecture du Parlement, tout juste six mois après leur dépôt sur la table par les gouvernements des États membres.

Les projets inclus dans la liste des priorités comprennent entre autre une voie ferrée à grande vitesse entre les villes de Bruxelles, de Cologne, d'Amsterdam, de Londres et de Paris. On y trouve aussi le projet de construction d'une voie ferrée à travers les Pyrénées ainsi que d'un pont reliant la Sicile à l'Italie. Les coûts d'une telle entreprise s'évaluent à 225 milliards d'euros d'ici à 2020. Le financement proviendra de divers secteurs privés, à concurrence de 20 %, et le reste des budgets nationaux et communautaires.

Pour plus d'information sur les RET-T :

http://europa.eu.int/comm/ten/transport/actions/index_fr.htm